



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Sabine NAEL, Patrice BURLANDO, Jean-Marc DUBUC, Pierre BONNET, Cyrille SABATIER, Laurent REMY, Agnès FELIX, Henri COLOMBO, Lucienne QUINANZONI, Aude MOUHET

Absents excusés : Mrs. Alfred FURLIN, Jean-Pierre MADONIA.

Absents représentés : Mme ROLFE (Procuration donnée à Monsieur BURLANDO).

Madame Sabine NAEL a été nommée secrétaire.

COMMANDE PUBLIQUE

2018_086. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE STATIONNEMENT EN CŒUR DE VILLAGE - MAPA 2018-001

Il est proposé la passation de l'avenant n° 1 afférent au MAPA 2018-001 relatif aux travaux d'aménagement du parc de stationnement en cœur de village pour un montant de 13610 € HT soit une augmentation de 3.74 % du montant initial du marché pour la réalisation de travaux complémentaires de reprise de canalisation d'eau potable, de choix du modèle de candélabre pour l'éclairage public et la mise en place de couvertines sur l'exutoire pluvial du projet.

Vote : Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

2018_087. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire présente la proposition de décision modificative du budget général qui s'équilibre à 164 565.13 € en recettes et en dépenses.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_088. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente la proposition de décision modificative n° 3 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Les virements de crédits à ouvrir et à ouvrir s'équilibrent à 16 549.99 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_089. ADMISSIONS EN NON-VALEUR, BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire demande au conseil d'admettre en non-valeur une créance correspondant au titre 2012-34 pour un montant de 17,70 €, suite à la demande de Monsieur le Trésorier en date du 28 février 2018.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_090. ADMISSIONS EN NON-VALEUR, BUDGET GÉNÉRAL, SCI LE PIGEONNIER

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la création de la maison de retraite, de la reprise de la créance de la SCI le Pigeonnier qui portait le projet initial et de la constitution de la provision pour risque engagée depuis 2009 par le conseil municipal. Le 04 juin dernier, le comptable public nous informait que la créance sus mentionnée d'un montant de 492184.59 € était irrécouvrable et qu'il convenait de l'inscrire en non-valeur pour créance éteinte. Monsieur le maire propose d'admettre en non-valeur cette créance et de procéder à la reprise de la provision pour risque pour équilibrer l'opération.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_91. ADMISSIONS EN NON-VALEUR, BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose que suite à la transmission par le comptable public de trois listes de créances le 22 février 2018 et sur sa proposition d'inscrire en non-valeur deux de ces listes pour un montant de 13 479.33 € et en créances éteintes la troisième liste pour un montant de 807.42 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_092. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGD POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGD pour bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de matériel informatique nécessaire à l'aménagement de la future médiathèque à hauteur de 65 % de la dépense subventionnable estimée à 9 300 € HT soit 6 045 €. Cette délibération annule et remplace la délibération 2018_075 du 29 août 2018.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_093. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGD POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGD pour bénéficier d'une subvention pour la réalisation de l'étude d'affinement du risque affaissement et effondrement sur le territoire communal menée dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'urbanisme.

Vote : Adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

2018_094. CRÉATION DE POSTE POUR LA MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose de créer un poste temporaire d'adjoint administratif à hauteur de 0.55 ETP pour occuper le poste d'agent d'accueil de la médiathèque dans le cadre du projet d'extension des horaires d'ouverture.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_095. SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe actuellement vacant, occupé précédemment par un agent communal parti à la retraite au 30 mai 2018.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_096. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise en place au 25 mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la commune doit se conformer à cette nouvelle réglementation et, dans ce cadre, désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui assumera l'organisation et la responsabilité de la mise en place de la RGPD. Monsieur le maire propose de désigner Monsieur Christophe Barle en sa qualité de secrétaire général.

Vote : Adopté à l'unanimité.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2018_097. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVAAD 2017.

Monsieur le Maire donne lecture des éléments clés du rapport d'activité 2017 du SIVAAD et propose aux membres du conseil d'en prendre acte.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Le Maire

La séance est levée à 20h02

Eric AUDIBERT

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.
Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquises leur caractère exécutoire.
Affiché le :*